



NORMANDY CHANNEL RACE 2011

22 / 29 mai 2011

2ème Edition

AVIS DE COURSE

Départ Dimanche 22 mai 2011 à Caen / Hermanville

www.normandy-race.com

TABLE DES MATIERES

1. ORGANISATION
2. REGLES
3. PUBLICITE
4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION
5. DROITS A PAYER
6. PROGRAMME
7. JAUGE
8. MATERIEL DE SECURITE SUPPLEMENTAIRE
9. INSTRUCTIONS DE COURSE
10. PARCOURS
11. CLASSEMENT
12. OBLIGATION DE PRESENCE DES BATEAUX
13. OBLIGATION DE PRESENCE DE L'EQUIPAGE
14. POSITIONNEMENT ET ROUTAGE
15. RECLAMATIONS
16. PLACE AU PORT
17. MATERIEL ET COMMUNICATIONS RADIO
18. TEMPS LIMITE
19. PRIX
20. RESPONSABILITES DE L'ORGANISATEUR ET DES CONCURRENTS
21. UTILISATION DES DROITS
22. CONTACTS

1/ ORGANISATION

La NORMANDY CHANNEL RACE est organisée du 19 au 29 mai 2011 par la société Sirius Evénements, établissement affilié FF. Voile, en partenariat avec la Ville de Caen, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen, la Société des Régates de Caen-Ouistreham (SRCO) et la Ligue de Voile de Basse-Normandie.

2/ REGLES

2.1. – l'épreuve est régie par :

- les Règles Internationales de Course à la Voile 2009 – 2012 (RCV) En Modification de la RCV 52 Energie manuelle : les voiliers sont autorisés à employer une énergie autre que manuelle pour utiliser un pilote automatique et pour manœuvrer le système de ballast.
- les règlements et règles de jauge de la Class 40 et le document de contrôle de sécurité Class 40
- les R.S.O catégorie 2 monocoques, avec les modifications faites dans les règles de jauge de la Class 40,
- le présent Avis de Course et ses avenants éventuels
- les Instructions de Course et leurs avenants éventuels

2.2. – Seuls les documents énumérés en §2.1, les notes et avenants écrits et signés par le Directeur de Course, le Président du Comité de Course et le Président du Jury ont valeur officielle.

2.3. – La langue officielle est l'anglais.

2.4. – La Normandy Channel Race 2011 est qualificative pour la Global Ocean Race 2011 / 2012 dans les conditions fixées par l'avis de course de cette épreuve (voir annexe 3).

3/ PUBLICITE

3.1. – Les bateaux sont autorisés à porter de la publicité conformément au code 20 de publicité ISAF.

3.2. – Les concurrents sont tenus d'arborer les publicités de l'organisation:

- bloc marque de la course : tout voilier inscrit devra porter dans la grand-voile le bloc marque de la course inscrit dans un cercle de 1 mètre 50 de diamètre. Le centre de ce cercle sera situé à une hauteur correspondant au tiers du mât à partir du pont. Les transferts seront fournis par l'organisateur, la mise en place et la tenue des transferts jusqu'à l'arrivée étant sous la responsabilité du skipper.
- pavillons de course : tout voilier inscrit à la course recevra à son arrivée deux pavillons de course qu'il devra arborer dans son gréement de chaque côté du bateau

depuis l'inscription jusqu'à 2 heures après le départ de la course ainsi que pour le passage de la ligne d'arrivée et jusqu'à la remise des prix.

- cagnard : Tout voilier inscrit à la course recevra à son arrivée deux cagnards qu'il devra arborer de chaque côté du bateau pendant toute la durée de la course.

3.3. – Des pénalités seront appliquées en cas de non respect de l'article 3.2, à la discrétion du Comité de Protestation.

4/ ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

4.1. – L'épreuve est ouverte aux monocoques en règle avec la jauge et les règlements de la Class 40.

4.2. – La course se court en double. Tout voilier doit avoir, en tout temps, deux personnes et toujours les mêmes à bord, sous réserve des RCV 1.1 et 41.

4.3. – Chaque membre d'équipage doit fournir à l'organisation les documents suivants :

- une attestation de stage de survie ISAF datée de moins de 5 ans
- un brevet de secourisme récent ou équivalent. Rappel de la RSO 4.08.4 et de la prescription FFVoile « Les 2 skippers doivent posséder un brevet de secourisme récent ou équivalent, et doivent connaître la gestion d'une urgence médicale qui peut arriver en mer, incluant l'hypothermie, et les procédures de communications pour obtenir un avis médical par radio » (sont acceptés l'AFPS datant de moins de 5 ans à cette date et le PSC1).

4.4. – L'épreuve est ouverte à toute personne âgée de 18 ans au moins à la date du départ.

4.5. – Tous les participants de nationalité Française doivent être en possession d'une licence compétition valide (licence FFVoile 2011 avec certificat médical).

4.6. – Les participants de nationalité étrangère doivent être en possession d'un document équivalent à la licence de voile Française ou couverts par l'assurance du voilier. (Grande-Bretagne); le montant de l'assurance en responsabilité civile doit être d'un montant minimal de 1,5 million d'euros.

4.7. – Une attestation d'assurance dommages du voilier devra être fournie pour chaque voilier participant.

4.8. – Les inscriptions sont prises à compter de la publication de l'avis de course en remplissant la fiche d'inscription en annexe accompagnée du paiement des droits d'inscription et sur le site internet www.normandy-race.com.

La date limite d'inscription est fixée au 15 avril 2011.

4.9. – L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription (règle 76.1 des RCV).

5 / DROITS A PAYER

Les droits d'inscription sont fixés :

- à 500 euros si l'inscription est reçue avant le 15 décembre 2010 ou,
- à 1000 euros si l'inscription est reçue entre le 15 décembre et le 15 mars 2011 ou,
- à 1500 euros si l'inscription est reçue après le 15 mars 2011

Les chèques d'inscription reçus ne seront encaissés qu'à la date limite d'inscription fixée au 15 avril 2011.

En cas de désistement avant la date limite d'inscription du 15 avril 2011, 200 euros de frais de dossier non remboursables seront perçus par l'organisation ; aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement après le 15 avril 2011.

30% du montant des droits d'inscription seront reversés à la Class40.

6 / PROGRAMME

6.1. – programme de l'épreuve :

- les bateaux devront être présents au Bassin Saint-Pierre à Caen au plus tard le mercredi 18 mai à 20H00 ; les bateaux seront accueillis gracieusement au Bassin Saint-Pierre pendant la durée de la manifestation.
- jeudi 19 mai : contrôles de jauge et formalités d'inscription, cocktail d'accueil.
- vendredi 20 mai : contrôles de jauge et formalités d'inscription, dîner des skippers.
- samedi 21 mai : contrôles de jauge et formalités d'inscription, briefing sécurité, soirée officielle à Caen.
- dimanche 22 mai : matinée descente en flotte du canal de Caen à la mer, éclusage, départ de la course à 14H00 devant Hermanville.
- vendredi 27 mai et samedi 28 mai : prévision d'arrivée des bateaux ; les bateaux devront rallier le Bassin Saint-Pierre à Caen au plus tôt dès leur arrivée à Ouistreham et devront y rester jusqu'à la remise des prix.
- remise des prix en fonction des arrivées dimanche 29 mai à 17H00 à Caen.

6.2. – Le programme suivant pourra être modifié sans préavis par l'organisateur en fonction des conditions météorologiques ou de toute autre contrainte technique ou sportive.

6.3. – L'organisateur pourra, pour cause de force majeure ou si la sécurité des participants l'exige, décider d'annuler le déroulement de l'épreuve. Une annulation pour des raisons de force majeure ou pour tout motif indépendant de la volonté de l'organisateur, ne donnera lieu à aucun remboursement des frais d'inscription ni dédommagement. Il pourra en être ainsi notamment, mais sans que cette liste soit limitative, en cas de conditions météorologiques exceptionnelles, de conflit armé, de réquisition, d'incendie, d'inondation, de grève, ou de

blocage des installations dont l'origine serait étrangère et totalement indépendante de la volonté de l'organisateur.

7 / JAUGE

Chaque bateau devra fournir un certificat valide de jauge ; des contrôles de jauge seront effectués du jeudi 19 mai au samedi 21 mai et à tout autre moment sans préavis par le comité de course.

8 / MATERIEL DE SECURITE SUPPLEMENTAIRE OBLIGATOIRE

- 8.1. – Un émetteur AIS actif et logiciel de visualisation des cibles AIS avec une antenne extérieure à une hauteur correcte.
- 8.2. – Une balise de détresse portable Sarsat-Cospas bi-fréquence 121.5 Mhz et 406 Mhz, classée longue durée, autonomie 48H minimum.
- 8.3. – Un combinaison de survie par personne à bord.

9 / INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de Course seront délivrées aux participants après la confirmation de leur inscription au secrétariat de course.

10 / PARCOURS

10.1. – Distance : environ 975 milles

Ligne de départ devant Hermanville – parcours en rade de Ouistreham / Hermanville
Bouée Ouest Saint-Marcouf à laisser à tribord
Ile de Wight (Royaume-Uni) à laisser à bâbord
Tuskar Rock (Irlande ; 52°12.2N .006°12.4W) à laisser à bâbord
Fastnet Rock (Irlande) à laisser à bâbord
Ile de Guernesey à laisser à bâbord
Ligne d'arrivée devant Ouistreham

10.2. – Le parcours pourra être modifié par avenant au présent avis de course.

11 / CLASSEMENT

Il sera établi un classement en temps réel selon l'ordre d'arrivée, dans la mesure où les bateaux termineront la course avant le temps limite.

12 / OBLIGATIONS DE PRESENCE DES BATEAUX

12.1. – Conformément au programme présenté au chapitre 6 les bateaux devront être présents au Bassin Saint-Pierre à Caen :

- à compter du mercredi 18 mai à 20H00 au plus tard et ce jusqu'au départ le dimanche 22 mai.
- au plus tôt dès leur arrivée à l'issue de la course et ce jusqu'à l'issue de la remise des prix.

12. 2. – Des pénalités pourront être appliquées en cas de non-respect des obligations de présence des bateaux.

13/ OBLIGATIONS DE PRESENCE DE L'EQUIPAGE

13.1. – Le skipper et le co-skipper devront être présents :

- aux briefings officiels annoncés au tableau officiel de la course, et en particulier au briefing sécurité et au briefing de départ les samedi 21 et dimanche 22 mai
- à la soirée officielle le samedi 21 mai à Caen
- à la remise des prix

13. 2. – Des pénalités pourront être appliquées en cas de non-respect des obligations de présence de l'équipage.

14/ POSITIONNEMENT ET ROUTAGE

14. 1. Le système Inmarsat C sera utilisé pour la transmission de la messagerie et le suivi des bateaux.

Chaque bateau devra être équipé d'un terminal Inmarsat C en état de fonctionnement permettant le polling.

14. 2. Le routage est interdit en application de l'article 41 des règles ISAF et conformément à la règle de jauge : un bateau ne doit recevoir d'aide d'aucune source extérieure.

Une déclaration sur l'honneur sera signée par le skipper et le co-skipper lors de la confirmation des inscriptions à Caen.

15 / RECLAMATIONS

Avec l'autorisation de la FFVoile, les décisions du jury international seront sans appel comme prévu par la règle 70.5 des RCV.

16 / PLACE AU PORT.

Les bateaux seront accueillis au Bassin Saint-Pierre à Caen dans les conditions définies à l'article 6.

17 / MATERIEL ET COMMUNICATION RADIO

17.1 – Tout bateau doit être équipé :

- d'un système de téléphone par satellite avec antenne extérieure fixe. L'antenne extérieure devra être installée conformément à la notice technique du produit. Toute installation non conforme sera refusée.
- d'une radio VHF 56 canaux de 25 watts minima conformément aux RSO (3.29.1 b)

Ces appareils doivent être en parfait état de fonctionnement et installés de façon à empêcher leur détérioration.

17.2. – Les concurrents devront effectuer chaque jour entre 12H00 et 13H30 une veille / vacation téléphonique avec le PC Course.

18 / TEMPS LIMITE

Les bateaux manquant à finir dans un délai de 36 heures après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini sont classés « DNF ». Ceci modifie les règles 35, A4 et A5.

19 / PRIX

Des prix seront remis à chaque participant, à l'exception de tout prix en espèces.

20/ RESPONSABILITES DE L'ORGANISATEUR ET DES CONCURRENTS.

20.1. – Les skippers participent à l'épreuve à leurs risques et périls et sous leur propre responsabilité. Il appartiendra à chaque skipper de juger en fonction de ses connaissances, des équipements dont il dispose, de la force du vent, des prévisions météorologiques, etc...de l'opportunité de prendre ou ne pas prendre le départ de l'épreuve ou de la continuer. Tout renseignement que tout membre de l'organisation pourrait fournir avant ou en cours d'épreuve, tel que par exemple un avis de coup de vent, constituera un élément parmi d'autres sur lesquels le skipper pourra fonder sa décision sans que cela puisse engager la responsabilité de l'organisateur.

20.2. – La responsabilité de l'organisateur et de ses partenaires se limite à assurer la régularité sportive de l'épreuve ; toute autre responsabilité que pourrait accepter l'organisateur ne pourrait être que contractuelle et explicite. En particulier les vérifications que le comité de course serait amené à faire auront pour seul but de s'assurer que les règlements sportifs, le présent avis de course, les instructions de course et leurs annexes et avenants ont été respectés.

20.3. – La veille, et spécialement la veille radio et ou Inmarsat C, ainsi que le suivi de la flotte que l'organisateur pourrait assurer, devront être considérés par les skippers comme facultative et aléatoire, et en aucun cas comme une sécurité complémentaire sur laquelle ils pourront compter. Toute demande faite auprès d'un membre de l'organisation ne saurait engager la responsabilité de l'organisateur que s'il a accepté explicitement cette demande, soit lui-même, soit par un de ses préposés officiellement accrédité à cet effet. Il en sera en particulier ainsi des demandes d'aide diverse, voire d'assistance en mer.

20.4. – Les skippers seront personnellement responsables de tous les accidents matériels et humains qui pourraient arriver à eux-mêmes, à leur voilier, aux autres voiliers, ou qu'ils pourraient causer à un tiers ou à tout bien appartenant à un tiers. Les skippers seront responsables vis-à-vis de l'organisateur de la souscription de toutes les assurances nécessaires pour couvrir les responsabilités civiles et dommages de la course. L'absence de fait d'assurance au tiers ne saurait engager la responsabilité de l'organisateur ou de ses partenaires.

20.5. – Le présent avis de course rappelle qu'il est fait obligation à tout bateau de porter toute l'assistance possible à tout bateau ou à toute personne en péril si il devait être en position de le faire, conformément à la règle 1.1 des R.C.V et aux dispositions internationales en vigueur. Dans ce cas et après déroutage, le skipper devra aussitôt fournir à la Direction de Course tous les éléments permettant une éventuelle restitution du temps par le Jury International.

20.6. – Comme condition essentielle de leur participation, les skippers devront remettre à l'organisateur, dument daté et signé, le formulaire de renonciation à recours contre l'organisateur, ses partenaires et ses assureurs, joint au dossier d'engagement définitif.

21 / UTILISATION DES DROITS

Le propriétaire ou l'utilisateur du voilier et l'éventuel commanditaire, par le seul fait de leur participation, acceptent que l'organisateur utilise à des fins de promotion et autre tout ce qui est relatif à leur participation à l'épreuve sous forme de texte, photo ou vidéo à des fins de diffusion par voie de presse, télévision ou internet (liste non exhaustive)

22/ CONTACTS

SIRIUS EVENEMENTS

93 bd Exelmans

75016 PARIS

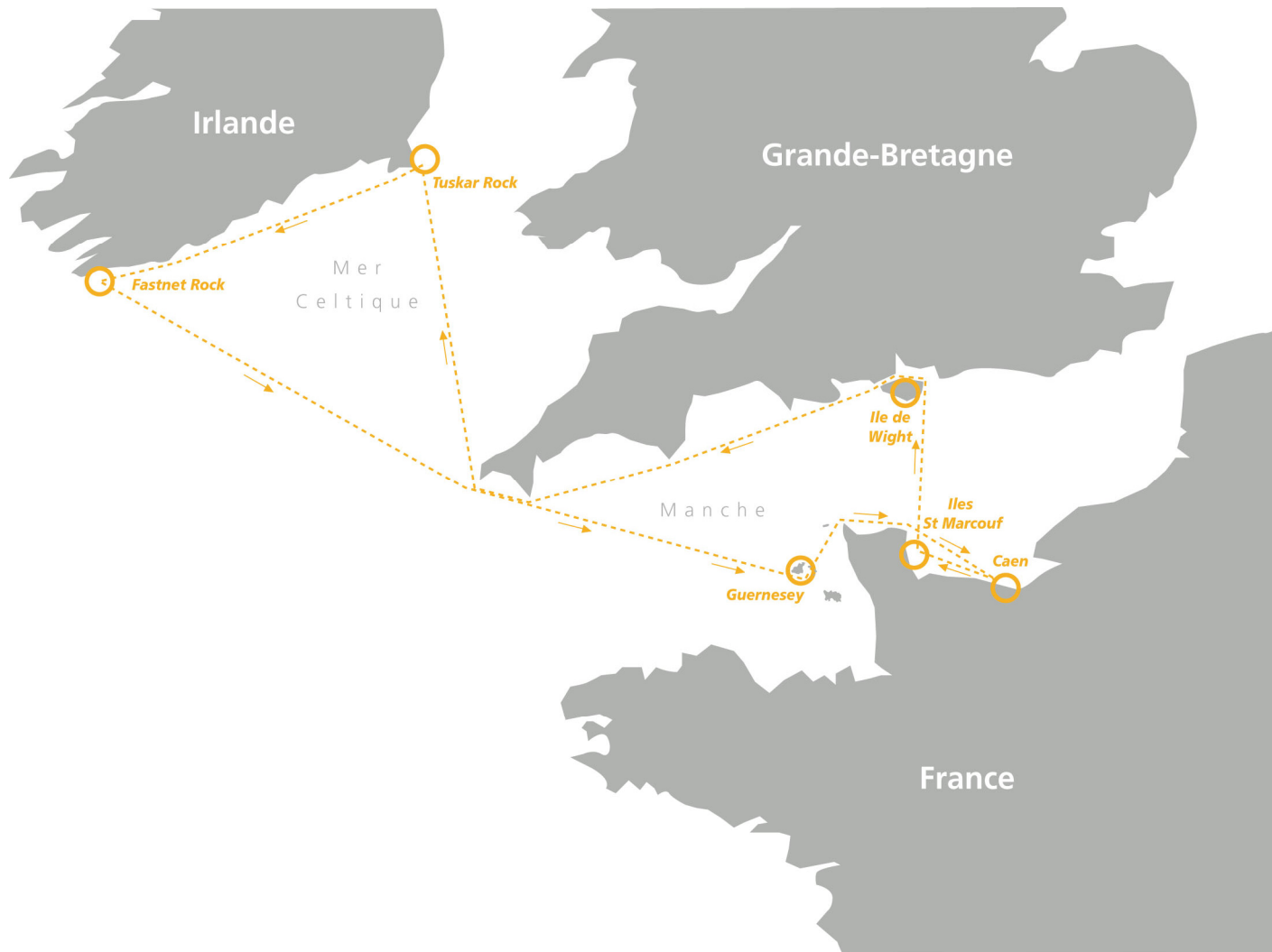
Tel : (33) 1 46 51 09 47

Fax : (33)1 46 51 09 47

Email : sirius.evenements@club-internet.fr

Site internet : www.normandy-race.com

ANNEXE 1 – CARTE DU PARCOURS



ANNEXE 2 : FICHE D'INSCRIPTION

NORMANDY CHANNEL RACE 2011 - BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom du bateau
 Nom de course du bateau
 Club.....Pays..... N° de Voile :.....
 Prénom / nom du skipper.....N° licence (France) :
 Adresse : Tél :
 Mobile :
 Email :
 Prénom / nom du co- skipper.....N° licence (France) :
 Adresse : Tél :
 Mobile :
 Email :

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et l'accepter.

Je participerai à l'épreuve à mes risques et périls et sous ma seule responsabilité et conformément à la réglementation en vigueur. Il sera de ma seule compétence de juger sur la base de mon entraînement et de l'état de mon bateau et, selon les circonstances ou prévisions météorologiques, de l'opportunité de prendre la mer et/ou de continuer à participer à l'épreuve.

J'accepte de me soumettre aux règles de l'I.S.A.F. et à toutes les autres règles régissant cette manifestation.

Fait à :

Le :

Signature du skipper :

(Précédée de la mention "lu et approuvé" "bon pour accord de participation)

Clôture des inscriptions : 15 avril 2011

Bulletin à retourner signé et accompagné du chèque de règlement à SIRIUS EVENEMENTS :

93 Boulevard Exelmans

75016 PARIS

Tel : 01 46 51 09 47

Fax : 01 46 51 09 47

Email : sirius.evenements@club-internet.fr

Site internet : www.normandy-race.com

Paiement par virement international :

International Account Bank Number (IBAN): FR 36 3000 2004 1500 0043 1152 J 20

Bank Identifier Code (BIC): CRLYFRPP



ANNEXE 3: GLOBAL OCEAN RACE: NOTICE OF RACE: AMENDMENT 12th JULY 2010

12th July 2010

NOR 5.1 Entry Qualification add the following text:

Entries that complete the Normandy Channel Race 2011 (www.normandy-race.com) will be given a credit towards their qualifying mileage and dispensation to split their qualifying mileage into two parts. Entries completing the Normandy Channel Race 2011 non-stop will be awarded a 1500 mile credit, therefore needing to complete a further and separate 500 miles non-stop. In the case of team entries completing the Normandy Channel Race 2011 non-stop a credit of 1000 miles will be awarded with the remainder of the team being required to complete a further and separate 1000 miles non-stop. In the case of an entry failing to complete the Normandy Channel Race 2011 non-stop, organisers of the Global Ocean Race reserve the right to accept or refuse the mileage completed at their sole discretion.